

CANADA

RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR

L'EXERCICE 1884-85.

CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS SOUS SON CONTROLE

SOMIS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ACTE 31 VIC., CHAP. 12, SEC. 19, TEL
QU'AMENDÉ PAR L'ACTE 42 VIC., CHAP. 7.

Imprimé par ordre du Parlement.



OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1885.